

NOTICE

A

Tous les Censitaires de la Seigneurie du LAC DES 2 MONTAGNES.

La RECETTE DE LA SEIGNEURIE DU LAC DES 2 MONTAGNES commencera au Manoir Seigneurial, à la BELLE RIVIERE, le 27 Janvier 1859, et finira le 16 Février au soir.

Le Procureur de MM. les Ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, se trouvera au dit Manoir depuis le 27 Janvier, jusqu'au 17 Février prochain, pour y recevoir les Cens et Rentes, Lods et Ventes et arrérages de droits seigneuriaux.

Le Séminaire étant obligé, pour remplir ses obligations, de faire rentrer les arrérages, tous les Censitaires qui sont arriérés, sont avertis par les présentes, de se préparer à payer, au plus tard, au temps de la Recette prochaine, faute de quoi, leur dette sera transportée pour collection, à moins qu'ils n'aient pris des arrangements particuliers.

Le Bureau sera ouvert tous les jours de semaine, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

Pour favoriser les débiteurs, le Séminaire prendra en paiement, au prix courant, les grains, et divers effets comestibles, pourvu qu'ils soient de bonne qualité.

Pour éviter la foule, les censitaires sont priés de ne pas attendre à la fin, mais de se présenter dès le commencement de la Recette.

Ceux qui doivent des Lods et Ventes, sont requis d'apporter leurs titres d'acquisition ou de donation, s'ils ne les ont déjà exhibés.

MONTREAL, 15 Novembre, 1858.



JPH. COMTE, P^{TR}E.,

Proc. du Séminaire.

*Reci C-7,
N°5*